

Sélestat, le 31 octobre 2022

Communiqué de presse

## Plan de sobriété énergétique de la Ville de Sélestat

Dans un contexte d'accélération du changement climatique et de tensions internationales liées aux énergies, la Ville de Sélestat décide de renforcer sa politique environnementale en proposant un plan de sobriété énergétique.

Un groupe de travail, composé d'élus représentant l'ensemble des groupes du conseil municipal, a élaboré un plan autour de 5 grandes thématiques : l'éclairage patrimonial des bâtiments et aménagements de la Ville, l'éclairage public de la voirie, l'éclairage et le niveau de la température à l'intérieur des bâtiments Ville et enfin l'éclairage des enseignes commerciales.

1. **Éclairage extérieur patrimonial des bâtiments de la Ville** : arrêt de l'éclairage des bâtiments à partir de 22h30. La liste exhaustive des bâtiments et aménagements concernés par cette mesure est la suivante : Hôtel de Ville, Commanderie, Bibliothèque Humaniste et Cour des Prélats, Parc des Remparts, Complexe Sainte Barbe, Château d'eau, bâtiment voyageurs de la Gare.

Pour information, il est précisé que l'éclairage des stades est déjà assuré aujourd'hui au moyen d'un système équipé en LED. L'attention des utilisateurs sera attirée sur la nécessité d'allumer cet éclairage au plus tôt 30 minutes avant les séances d'entraînement ou de match et de l'éteindre immédiatement à l'issue de celles-ci. Un programmateur y sera installé afin de sécuriser la mesure.

2. **Éclairage public de la voirie** : l'arrêt de l'éclairage public interviendra à partir du 2 janvier 2023, aussi bien dans les zones d'activités économiques que dans les quartiers résidentiels.

Pour information, la Ville compte actuellement 3 700 points lumineux, dont environ 30 % fonctionnent avec une technologie LED. La généralisation de cette solution est estimée entre 1,5 et 2 M€. Cet objectif pourrait être atteint à moyen terme, à travers une projection budgétaire pluriannuelle.

Il est décidé à cet effet de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la Ville dans cette démarche.

S'agissant des festivités de Noël, il est prévu que l'éclairage soit coupé à partir de 22h30, en fonction cependant des contraintes techniques rencontrées sur le terrain (si l'alimentation des illuminations est indépendante ou non de l'éclairage public). L'église Ste FOY sera éclairée les soirs du 24 et 31 décembre.

Enfin, il est souhaité que les services mènent une réflexion sur la possibilité d'étendre les secteurs dans lesquels l'éclairage public pourrait être coupé, en fonction de l'architecture existante du

réseau (selon notamment que le réseau ne concerne qu'un quartier bien défini ou englobe également, au contraire, un axe prioritaire de circulation).

**L'éclairage à l'intérieur des bâtiments de la Ville** : arrêt automatique de l'éclairage grâce à la mise en place de programmateurs.

Ainsi, les lumières s'éteindront à partir de 22h30 dans les bâtiments administratifs, à partir de minuit dans les gymnases et entre 22h30 et 6h dans les écoles. Un courrier a été adressé aux associations et plus largement à tous les utilisateurs concernés par ces mesures.

3. **La température dans les bâtiments de la Ville** : la température sera fixée à 19° dans les locaux administratifs ainsi que dans les salles festives et de spectacle des Tanzmatten. La température baissera à 17° dans ces locaux en soirée. De même dans les gymnases, la température sera baissée à 14° et à 25° à la piscine où la température de l'eau des bassins sera diminuée d'un degré.

Les bâtiments non fréquentés pendant plus de 48 heures feront l'objet d'une température fixée à 8° (cas par exemple des salles de sport pendant les vacances).

4. **L'éclairage des enseignes lumineuses** : le règlement local sur la publicité prévoit l'extinction des enseignes lumineuses et des publicités lumineuses de 22h à 6h (le Code de l'environnement prévoit seulement une extinction entre 1h et 6h). Le service Réglementation est chargé de préparer un courrier de rappel aux commerçants de Sélestat. Les commerces dont l'activité se poursuivrait ou commencerait après 22h seront invités à éteindre leur éclairage au plus tard une heure après la fin de l'activité.

**Contact Presse :**

Gregory Frantz

Responsable de la communication

03 88 58 85 14

[gregory.frantz@ville-selestat.fr](mailto:gregory.frantz@ville-selestat.fr)

[www.selestat.fr](http://www.selestat.fr)